



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 3 mai 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	57

#### Date de convocation

**27 avril 2023**

**Environnement – Espace Naturel Sensible – Contrat Ardèche Nature 2023-2026 – Convention de partenariat et validation du programme d'actions 2023**

**N° de la délibération  
2023-262**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 3 mai 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM., Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

Considérant qu'ARCHE Agglo s'engage depuis 2015 auprès du Département de l'Ardèche dans l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion durable de l'Espace Naturel Sensible des gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne (ENS DDD) réparti sur 2 540 ha et 10 communes : Boucieu-le-Roi, Colombier-le-Vieux, Saint-Victor, Saint-Barthélémy-le-Plain, Colombier-le-Jeune, Plats, Lemps, Etables, Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône.

Considérant qu'en 2022/2023, le Département a mis à jour, de manière concertée, son Schéma Directeur des ENS ardéchois Horizon 2030. Dans ce cadre, il a maintenu une enveloppe financière annuelle pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine naturel et établi un **Contrat Atout Nature (CAN)** et des objectifs sur 4 ans, renouvelables, pour chaque ENS dont la plupart sont pilotés par une structure coordinatrice locale. C'est ainsi que pour l'ENS DDD, ARCHE Agglo bénéficie de 40 000 €/an d'aide du CD 07 pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs ainsi que pour l'animation du site.

Considérant que le Comité de suivi de l'ENS DDD, composé des élus des 10 communes, de partenaires scientifiques, de représentants d'usagers et de propriétaires impliqués dans la gestion du site s'est réuni le 22 février 2023 pour partager les objectifs 2023-2026 et le programme d'actions 2023.

Considérant les objectifs 2023-2026 du CAN ENS DDD :

- ✓ Objectif 1 : Préserver les vieilles forêts
- ✓ Objectif 2 : Préserver les milieux ouverts
- ✓ Objectif 3 : Inventorier et suivre les espèces faune et flore liées aux milieux aquatiques
- ✓ Objectif 4 : Concilier les usages
- ✓ Objectif 5 : Sensibiliser-Eduquer à la nature

Considérant le plan de financement prévisionnel 2023 :

Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	Financement du Dpt		Autofinancement	
			Montant <sup>(1)</sup>	taux	Montant <sup>(1)</sup>	taux
Animation et coordination (80% ETP)	30 000,00 €	TTC	20 000,00 €	67%	10 000,00 €	33%
	30 000,00 €	TTC	20 000,00 €	67%	10 000,00 €	33%
Education à la nature à destination des scolaires (Campagne pédagogique AA)	33 780,00 €	TTC	20 000,00 €	59%	13 780,00 €	41%
	33 780,00 €	TTC	20 000,00 €	59%	13 780,00 €	41%
	63 780,00 €	TTC	40 000,00 €	63%	23 780,00 €	37%

Considérant le contrat d'objectifs et de partenariat 2023-2026 ATOUT NATURE avec le Département de l'Ardèche ;

Considérant les fiches actions 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE le Contrat Atout Nature ENS DDD 2023-2026.,
- ✓ VALIDE le programme d'actions ENS DDD 2023 ;
- ✓ SOLLICITE les financements selon les règlements en vigueur ;
- ✓ AUTORISE M. le Président ou la Vice-présidente en charge de l'environnement à signer le contrat ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 3 mai 2023.